

## **RÉPONSE – QE 421 A – 19.06**

### **Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 421 – 19.05**

déposée par Monsieur Jean-Pierre TOMBOLA, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

### **SENSIBILISATION AU TRI ET GESTION DES DÉCHETS**

#### QUESTION

À l'occasion de la 8<sup>e</sup> édition de la fête aux Avanchets et à Grange-Lévrier 2017, les organisateurs ont sollicité les services communaux pour une animation/tenue d'un stand de sensibilisation des habitant-e-s au tri des déchets. Malgré l'accord verbal du Conseil administratif, il n'y a eu aucune présence d'un membre du service communal compétent en matière de sensibilisation au recyclage et gestion des déchets.

Par ailleurs, une demande d'animation en faveur de la sensibilisation au tri, réutilisation et recyclage des déchets lors de la fête aux Avanchets et à Grange-Lévrier du 4 mai 2019 n'a pas été retenue par le Conseil administratif et le service concerné. Les motifs avancés étaient qu'une opération sur le nettoyage des Avanchets était prévue mi-avril et qu'une autre opération aura lieu début juin prochain dans le cadre de la journée internationale de l'environnement.

Lors de la journée de nettoyage des Avanchets organisée le 13 avril dernier par les bénévoles de la Maison de quartier des Avanchets, de l'APECA et de l'association Grands parents pour le climat a permis de ramasser plus de 6000 mégots de cigarettes et d'autres déchets (voir illustration en annexe). Hormis la présence de deux APM en uniforme, aucun membre du service communal concerné par la thématique « déchet » n'a été remarqué sur le lieu. Il convient de rappeler que l'actrice principale et habitante du quartier avait pris l'initiative d'emprunter pour l'occasion des outils de sensibilisation de la population à la problématique des déchets. Je considère que ce genre d'initiative devrait être clairement appuyée et soutenue concrètement par la commune, en l'occurrence par le service compétent en la matière, ce qui n'a pas été le cas.

#### Questions

- 1 Que compte faire le Conseil administratif pour sensibiliser activement et concrètement les habitant-e-s au tri, à la réutilisation et au recyclage des déchets ?
- 2 Est-il envisageable dans l'avenir que le service chargé notamment de la sensibilisation et gestion des déchets se mette à disposition des habitant-e-s lors des événements pour faire passer des messages concrets en plus de l'information habituelle diffusée dans l'ActuVernier ?
- 3 Est-il possible de prévoir au budget des heures de travail ponctuel et ciblé pour répondre aux sollicitations des habitants au sujet de la problématique des déchets ?
- 4 Que compte faire la Ville de Vernier pour sensibiliser les vendeurs de cigarettes et les fumeurs à la problématique des mégots de cigarettes qui souillent nos quartiers ?

**Annexes 1 :** Animation ludique sur la sensibilisation autour de la durée de vie des déchets. Ce jeu a été emprunté à l'association Le Grand atelier par une habitante des Avanchets



**Annexe 2 :** Plus de 6000 mégots de cigarettes et d'autres déchets ont été ramassés par les enfants et les bénévoles de la cité des Avanchets le 13 avril 2019 aux Avanchets



## RÉPONSE

1 Le service de la Récupération ne reste pas inactif au niveau de la sensibilisation de la population à la problématique du tri des déchets. Il organise différentes actions pour les élèves des écoles de la Commune.

2 Si le service de la Récupération n'est pas « à disposition des habitant-e-s » en tout temps, il est en revanche toujours disposé à informer la population au sujet du tri et de la gestion des déchets. Par exemple, il est systématiquement présent à la cérémonie de réception des nouveaux habitants, qui se tient chaque automne, afin de répondre à leurs questions, de leur offrir la « p'tite poubelle verte » pour la récupération des restes de cuisine et de les sensibiliser au tri de déchets et aux pratiques verniolanes quant au débarras des objets encombrants. Il participe également chaque année à « Ethno-Vernier » dans le même but.

Quant aux associations ou autres bénévoles qui souhaiteraient avoir l'expertise du service de la Récupération lors de manifestations, il est préférable de faire une demande claire en temps utile, et si possible par écrit, pour des raisons évidentes d'organisation.

3 Le budget ne peut prendre en compte que des besoins réels et non être constitué en fonction des sollicitations éventuelles et souvent fort émotives de la population, même si elles sont relayées par un Conseiller municipal.

4 Il paraît peu opportun de sensibiliser les revendeurs de tabacs à la problématique des mégots jetés au sol ; ils ne sont que vendeurs d'un produit, les utilisateurs négligents étant les seuls responsables de cette pollution.

Il convient de relever que le quartier des Avanchets est très mal fourni en cendriers. Hormis à proximité du centre commercial ou de la Maison de quartier, il n'y a pas de réceptacles pour les mégots. L'installation d'un cendrier à côté de chaque corbeille, qui elles sont nombreuses, pourrait largement limiter le nombre de rebuts de cigarettes au sol.

Si la Ville de Vernier peut faire cette proposition à Cogérim, une demande des habitants, par le biais de l'Association des habitants des Avanchets, par exemple, devrait conduire à une écoute bienveillante de la part du régisseur.

La question écrite QE 421 – 19.05 est ainsi close.

Pierre RONGET  
Conseiller administratif

Vernier, le 3 juin 2019

